

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 février 2024

SEMAINE DE QUATRE JOURS POUR LES BÉNÉVOLES - (N° 2065)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 25

présenté par
M. Viry

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« le mois qui suit »

les mots :

« les deux mois qui suivent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mise en place de la semaine de 4 jours a inévitablement des répercussions sur l'organisation d'une entreprise. Le présent amendement vise à étendre la période accordée à l'entreprise pour se préparer à un changement profond dans son organisation en doublant le délai nécessaire à la mise en œuvre de l'aménagement du travail par l'employeur, passant ainsi d'un mois à deux mois.